

## CHRONIQUE LIBYENNE

### INCERTITUDES ET LIMITES DU PROCESSUS DE «DEMOCRATISATION» ET DYNAMIQUE DE «L'INFIRAJ» (1)

L'année 1988 a été marquée par des événements politiques profonds, dont les enjeux sont importants et qui, sur la base de la documentation disponible (2), permettent à l'observateur de formuler l'hypothèse suivante pour en rendre compte : étant donné l'ampleur des changements intervenus, l'année 1988 constitue probablement une année charnière dans l'évolution du système politique libyen.

Trois concepts fondamentaux nous permettent de vérifier cette hypothèse et en donner un aperçu : «démocratisation» dans le sphère intérieure; «désétatisation-privatisation» dans la sphère économique; «détente-coopération» dans la sphère étrangère. Alléger les contraintes, desserrer le carcan autoritaire, réduire l'arbitraire des comités révolutionnaires, institutionnaliser le pouvoir et émanciper les femmes; désétatiser l'économie en introduisant une certaine privatisation et le système de «Tachârukiyya» (coopérative) qui est une forme de participation au capital et d'intéressement à la gestion de l'entreprise; retrouver une place plus respectée sur la scène internationale en usant de la stratégie du dialogue et de la coopération : ce sont là les axes d'une année politique qui connaîtra sans doute d'autres prolongements.

#### A. — LE PROCESSUS DE «DÉMOCRATISATION»: FAITS ET DISCOURS

Le 3 mars 1988, au volant d'un bulldozer, Kadhafi détruit les murs d'une prison à Tripoli et libère 400 prisonniers politiques libyens; deux jours plus tard, la décision est prise de libérer des prisonniers étrangers. Ces deux événements, largement exploités par le régime ont suscité des réactions positives et de soutien dans la population. Ils symbolisent la dynamique politique d'une année particulière où se sont succédés des événements significatifs, marqués tous par la volonté de Kadhafi d'entamer des changements dans la vie politique qui donneraient un souffle nouveau à un pouvoir qui depuis quelques années donne des signes d'essoufflement. Les effets de

---

(1) Le terme «démocratisation» qui renvoie à un système politique bien défini ne permet de traduire qu'approximativement les tendances politiques de l'année 1988; c'est en fait le terme «*Infirâj*» qui traduirait le mieux une situation caractérisée par le «desserrement du carcan», par «l'allègement» des contraintes et par une amélioration durable de la situation. C'est donc le premier terme que nous utiliserons en lui donnant la signification du second.

(2) On ne peut que rappeler une fois de plus les difficultés documentaires et d'accès au terrain qui compliquent la tâche du chercheur et exigent par conséquent une rigueur accrue et une circonspection dans les jugements et les appréciations qu'il peut formuler.

ces changements sont perceptibles dans beaucoup de domaines; ils sont manifestes à Tripoli où la réouverture des petits commerces et des souks dans la médina ont redonné à cette ville une animation qu'elle avait perdue (3). Ils sont perceptibles également dans le fait que des centaines de Libyens sont de retour dans leur pays après une longue période d'absence qui traduisait leur désaccord avec la politique suivie. Le discours sur la liberté est un des signes de ce changement.

### 1) Discours sur la liberté

Le processus de démocratisation dans le sens de l'assouplissement du carcan autoritaire sur la société est d'abord perceptible dans les discours de Kadhafi. C'est sans doute là un terrain d'observation qui a ses limites, mais présente un intérêt dans le cas libyen car l'histoire de ce pays depuis 1969 montre que les grands changements ont été d'abord esquissés dans les discours de Kadhafi qui les ont précédés.

Tout au long de l'année 1988, le thème de la liberté a été récurrent dans les interventions de Kadhafi. Ainsi, à plusieurs reprises il a, par exemple, défendu le principe de la liberté d'expression et de la presse (30-4-1988), y compris la liberté d'éditer des journaux à condition qu'ils ne soient pas financés par des puissances étrangères (8-7-1988). Pour rendre crédibles ses déclarations, Kadhafi s'est prononcé pour l'abolition de la censure exercée depuis 1969 contre la presse étrangère; Il a également défendu le principe de la liberté de circulation et de déplacement, allant même jusqu'à s'adresser, dans un discours du 9-3-1988, à toutes les personnes interdites de voyager à l'étranger depuis plusieurs années pour leur demander de se présenter au service des passeports afin de retirer le leur. Dans les discours de l'année 1988, nous retrouvons le projet de Kadhafi de vouloir assouplir le carcan autoritaire qu'il a sans doute contribué à installer : telle la dénonciation en mai 1988 de ce qu'il a appelé le «carcan de l'oppression» que la police des mœurs exerce en contrôlant les couples qui se promènent ensemble : faut-il, se demandait Kadhafi, que ces hommes et ces femmes soient obligés de coller sur leur front leur contrat de mariage? Et d'ajouter : «Chacun est libre de se promener avec qui il veut, dans la mesure où cela ne perturbe pas l'ordre public et ne porte pas atteinte à la bienséance».

Outre ces déclarations sur la liberté, Kadhafi a également développé la thématique des droits de l'homme et de la femme, tel que le droit à l'intégrité personnelle; fait significatif : à plusieurs reprises il a condamné ce que lui-même a appelé les «arrestations arbitraires» et a reconnu qu'il y a eu dans le passé des abus en matière de droits de l'homme. Il a en effet admis que des personnes ont été emprisonnées injustement et sans motif légal, et a dénoncé les condamnations arbitraires et abusives commises par ceux, dit-il, qui n'avaient pas compétence à le faire. Dans un autre discours de juin 1988, voulant ainsi se réconcilier une partie de l'opinion, il a demandé à tous ceux qui ont été injustement emprisonnés et condamnés, de porter plainte devant le tribunal populaire afin d'obtenir réparation : «tous ceux

(3) MONASTIRI (T.). - «Perestroïka libyenne?», in *Universalia*, 1990.

qui ont été condamnés à mort injustement par les comités révolutionnaires doivent, par l'intermédiaire de leurs familles, porter plainte et obtenir des réparations».

Comme on le voit, Kadhafi remet donc en question tout un aspect du comportement des comités révolutionnaires qui ont arrêté et condamné des gens, souvent sans la moindre preuve. Pour limiter l'arbitraire et donner fondement légal à certaines décisions dites révolutionnaires, il a proposé de remplacer les tribunaux révolutionnaires par un tribunal populaire, nouvellement créé et qui sera composé de juges issus du peuple (des agriculteurs, des étudiants et des fonctionnaires). Ce tribunal devra connaître des délits commis contre la «révolution» et constituer en même temps une autorité de recours pour tous ceux qui s'estiment lésés par des décisions révolutionnaires. Ce tribunal sera juridiquement autonome des tribunaux ordinaires et ne s'occupera que des litiges relatifs aux activités des comités révolutionnaires. Kadhafi a également impulsé la préparation de la «*Charte verte*» qui devrait aussi limiter le pouvoir de ces comités en leur opposant des droits qu'ils doivent respecter.

## 2) La «*Charte verte*» : ses apports, limites et insuffisances

Réuni à Beydha (ancienne capitale de la confrérie sanoussiya en Cyrenaïque), le Congrès général du peuple (parlement) a adopté, le 15 juin 1988, un document appelé «*Grande charte verte des droits de l'homme*» (4) qui dans l'esprit des dirigeants libyens, traduit l'évolution démocratique, en particulier par l'affirmation de grands principes à caractère juridique.

Nous savons très peu de choses sur les conditions de préparation et d'élaboration de cette *Charte*, sinon qu'elle a été préparée à la hâte, ce qui explique en partie ses faiblesses. Groupant 1 200 mots répartis en 27 paragraphes, elle se présente comme un texte à caractère fondamental groupant des principes destinés à servir de base pour l'élaboration de nouvelles lois.

En matière de droits, la *Charte* énonce le droit à une justice équitable : c'est le cas du paragraphe 4 qui stipule que la société jamahiriyenne garantit le droit à une justice équitable; chacun a le droit d'être jugé en vertu des «principes de la *chari'a* coranique». Elle affirme ensuite un second principe, celui de l'égalité entre hommes et femmes : ainsi le paragraphe 21 stipule que «les membres de la société jamahiriyenne sont égaux entre eux; la différence dans les droits entre les hommes et les femmes est une injustice criante que rien ne justifie». A cet égard, rappelle la *Charte*, le mariage est une association libre entre deux parties égales; nul ne peut être contraint au mariage sans son consentement et nul ne peut divorcer sans l'accord d'un conjoint ou à défaut sans un jugement équitable (principe qui reprend en fait les éléments de droit contenus dans la loi de 1984 sur le mariage et le divorce) (5). Enfin, le droit au travail, considéré également comme une obli-

(4) Cf. *J.R.* numéro spécial, 1-8-1988, pp. 10-15. Voir aussi les extraits que nous en publions dans les annexes de cette chronique.

(5) Cf. Loi du 19-4-1984 sur le mariage et le divorce, in *J.R.* (16), 3-6-84; 641 etc. Voir l'analyse que nous faisons de cette loi dans notre thèse de doctorat : DJAZIRI (Moncef), *Le système politique libyen : 1969-1984* (contribution pour une lecture du politique dans une société arabo-islamique), Université de Lausanne, 1988, pp. 290-299.

gation : en effet, le paragraphe 11 stipule que chacun peut choisir le travail qui lui convient; droit à la culture et au choix de l'enseignement qui convient à chacun pour acquérir les connaissances qui l'intéressent, sans orientation ni obligation (paragraphe 15).

En matière de libertés, la *Charte* affirme le «caractère sacré» de la liberté de l'être humain qui ne doit pas être entravée. En quoi consiste cette liberté ? La *Charte* en donne quelques éléments de définition : «Chaque individu jouit de la liberté de pensée, de recherche et d'invention; la société favorise l'épanouissement et le progrès des connaissances, des arts et des lettres; elle assure leur diffusion en masse, luttant ainsi contre le monopole de la connaissance». C'est là pratiquement un des seuls passages où se trouve définie la liberté évoquée dans la *Charte* (6), en dehors du paragraphe 7 qui évoque la vie privée en stipulant que : «Chacun agit librement dans sa vie privée et personne ne peut s'immiscer dans la sphère d'autrui, sauf s'il y a plainte déposée par un tiers». Le rappel de ce principe constitue en fait un avertissement indirect lancé aux comités révolutionnaires et à toutes les polices secrètes et autres qui dans le passé ont abusé des prérogatives que leur a conférées Kadhafi lui-même. En même temps, ce paragraphe est incomplet car il aurait fallu que soit affirmé explicitement le principe de l'inviolabilité du domicile, qui donne à la «sphère privée» une vraie garantie juridique. On peut, bien sûr, le déduire du paragraphe en question, mais il aurait été plus convaincant de l'affirmer solennellement dans la *Charte*; d'autant plus que le paragraphe 13 parle de la «sphère privée sacrée», nuancée par cette restriction que : «le domicile privé ne peut servir pour porter atteinte aux intérêts de la société», en d'autres termes il ne peut servir comme lieu de réunion pour des opposants politiques». Il y a enfin dans le paragraphe 3 la liberté de déplacement et de résidence.

En matière de religion, la *Charte* affirme un principe très clair et de portée générale, celui de l'interdiction de se prévaloir de l'islam pour agir politiquement. Elle condamne toute hiérarchie religieuse qui tenterait de monopoliser la religion. Ainsi le paragraphe 10 rappelle que : «La religion est la croyance absolue dans l'au-delà et dans des principes supérieurs et sacrés; c'est une relation immédiate entre le créateur et sa créature, sans intermédiaire» (on retrouve formulé dans ces principes les idées kadhafiennes sur la religion, développées depuis plusieurs années). Selon la *Charte*, la société condamne donc le monopole de la religion ainsi que son utilisation à des fins de conspiration ou d'activité partisane (7). Comme on le voit, l'esprit de ce paragraphe montre que Kadhafi entend utiliser la *Charte* pour légitimer sa lutte politique et la violence exercée contre les Frères musulmans.

Liberté enfin octroyée de fonder des organisations dont la tâche se limitera à la défense des intérêts catégoriels : «Les membres de la société

(6) Abstraction faite du paragraphe 18 qui stipule que : «les membres de la société jamaïrienne protègent et défendent la liberté partout où elle est menacée; ils sont solidaires des opprimés et incitent les peuples à faire face à l'injustice, à l'exploitation et au colonialisme. Ils appellent à lutter contre l'impérialisme, le racisme, la fascisme».

(7) Le 12/6/1988, Kadhafi déclare devant le Congrès général du peuple que : «Personne ne peut s'approprier l'islam ou s'en réclamer pour accéder au pouvoir», cf. *as-Sigill al-Qawmi*, 1987-1988, pp. 1024-1025.

sont libres de créer des unions, des syndicats et corporations, afin de protéger les intérêts professionnels de leurs membres» (paragraphe 6). Comme on le voit, la *Charte* reconnaît la liberté d'association pour des motifs catégoriels mais pas en matière politique, pour la raison qu'elle ne reconnaît pas le pluralisme politique. Certes, la *Charte* admet que les Libyens puissent avoir des opinions différentes, mais estime qu'elles ne peuvent trouver leur expression légitime que dans les congrès populaires de base, lieu institutionnel d'expression de la pluralité.

Plusieurs remarques peuvent être formulées à l'endroit de la «*Charte verte*» à qui Kadhafi prête beaucoup de vertus, la plaçant même à égalité face à la *Charte universelle des droits de l'homme*. Dans l'esprit de certains libyens, cette *Charte* représente certaines garanties des droits et libertés opposables à l'arbitraire du pouvoir; elle pourrait donc servir de moyen d'expression pour une certaine opposition. En outre, les principes à caractère juridique contenus dans la *Charte* marquent incontestablement une évolution positive vers un processus de «juridicisation». L'affirmation du principe d'égalité entre hommes et femmes, des droits à une justice équitable, au travail, à la sécurité sociale, au bien être et à l'intégrité personnelle sont des principes importants qui devront trouver une traduction juridique claire et univoque.

Néanmoins cette *Charte* présente plusieurs faiblesses. Formellement elle constitue une juxtaposition de principes qui n'ont aucune logique entre eux; il lui manque donc un principe unificateur qui donnerait une cohérence à l'ensemble. Elle est en outre loin d'exprimer les éléments fondamentaux de ce que Borella appelle «les attributs de la citoyenneté» (8). En ce sens, le jugement que nous avons formulé en 1987 trouve sa confirmation et reste donc valable : l'idéologie kadhâfienne, qui structure le contenu de la *Charte* exprime une vision d'une société indivisée d'où le concept de citoyenneté ou d'individualisation juridique est absent (9). L'observateur se doit, par ailleurs, de relever le caractère très politique de la «*Charte verte*» car certains de ses paragraphes ont une portée très limitée et servent visiblement à donner un fondement légal à la répression exercée contre les Frères musulmans. La liberté d'opinion, énoncée dans la *Charte*, risque d'être un simple slogan, lorsqu'on sait que Kadhafi a impulsé la création du tribunal populaire qui, bien que se substituant aux tribunaux révolutionnaires, ressemble à un tribunal d'exception. Pour cette raison et aussi longtemps que les modalités d'exercice de la liberté d'opinion ne sont pas définies et juridiquement protégées, ce principe restera lettre morte n'ayant qu'une fonction idéologique, celle d'occulter la réalité de l'oppression. La seule manière de défendre la liberté d'opinion serait d'affirmer clairement que nul ne peut être poursuivi, persécuté, arrêté ou inquiété pour des opinions qu'il exprime publiquement, même si elles sont contraires aux opinions répandues.

Nous pensons également que le principe d'un droit à une justice équitable est insuffisant quant à la garantie d'équité, car il ne suffit pas d'af-

(8) BORELLA (François) - «Nationalité et citoyenneté en droit français», pp. 27-31, in, Dominique Colas (direction), *L'Etat de droit*, PUF, Paris, 1987.

(9) DJAZIRI (M.) - *op. cit.*, p. 233.

firmer : «Chacun a le droit d'être jugé en vertu des principes de la *chari'*a coranique», faut-il encore préciser dans le texte que chacun a le droit d'être jugé équitablement au terme d'un procès contradictoire, nécessaire pour la manifestation de la vérité, avec des garanties pour la défense (ce qui est le corollaire du principe énoncé). Comment par ailleurs affirmer ce principe d'une justice équitable, et justifier l'existence d'un tribunal populaire qui fonctionne en dehors des juridictions ordinaires, sans aucune garantie.

Kadhafi soucieux de donner aux Libyens une charte des droits et libertés a manqué là une occasion de donner au pays une vraie charte, celle qui garantit la vie sociale de tous les citoyens et leurs libertés, sauvegarde les intérêts de l'Etat et oblige les gouvernants. Il aurait fallu un vrai texte juridique fondamental qui affirme les principes clairs et non contradictoires, groupe les éléments de droit existant dans le système libyen et définit les relations fonctionnelles entre les autorités et le pouvoir, ce qui est l'élément déterminant d'une démocratisation. Loin de refléter la conception d'un Etat de droit, la «*Charte verte*» exprime la réalité d'un Etat politique en transition (10); un Etat musulman qui lutte pour l'émancipation des femmes.

### 3) Libération et intégration des femmes

Au cours de l'année 1988, Kadhafi a marqué également sa volonté politique de défendre les intérêts des femmes et leurs droits. En renouant avec une pratique des premiers jours du coup d'état de septembre 1969, il a assisté le 30.8.1988 à un rassemblement des femmes libyennes, au cours duquel il a exposé ses idées sur le rôle des femmes dans les institutions. Pour la première fois, il a expliqué que celles-ci doivent atteindre des postes à responsabilités dans les congrès populaires de base et dans les comités populaires; elles doivent, dit-il, être élues à des postes et si elles n'y arrivent pas, il faudrait alors les désigner (*ta'yn*): «chaque secrétariat d'un congrès populaire doit être composé paritairement; il faut dans tous les cas qu'il y ait une à deux femmes». S'agissant des comités populaires, il a demandé aux femmes présentes à ce rassemblement et à celles qui sont membres des comités révolutionnaires d'organiser des rassemblements de femmes qui permettront de promouvoir et de choisir celles qui auront des responsabilités (30.8.1988). Il faut, déclare-t-il par ailleurs, créer des institutions composées uniquement de femmes, comme la police et les tribunaux, car celles qui sont maltraitées ou sont répudiées n'osent pas aller se plaindre à des hommes représentant l'autorité publique. Enfin, il a demandé que les femmes puissent disposer d'une carte d'identité personnelle leur permettant de voyager seules dans les pays du Maghreb et les autres pays arabes.

Dans plusieurs discours, Kadhafi n'a pas hésité à prendre position en faveur de la libération des femmes, contre parfois la tradition ou certains de ses aspects. Sur ce point, il a critiqué les Frères musulmans qui selon lui veulent maintenir les femmes dans l'ignorance et perpétuer ainsi la do-

(10) Pour l'analyse de l'Etat libyen contemporain, sa nature, ses fondements et son évolution, cf: DIAZIRI (M.) - «Creating a New Arab State: Qadhafi's Neo-Salafism and Libyen Political Institutions» (à paraître).

mination des hommes (26.1.1988). La protection des femmes, déclare-t-il, et la sauvegarde de leur personnalité ne viennent pas des «foulards» qu'elles portent sur la tête, mais des connaissances qu'elles doivent acquérir et des moyens de défense divers qu'elles peuvent maîtriser (5.1.1988).

Conformément à une stratégie esquissée dans les années précédentes et en défendant l'intégration professionnelle des femmes, Kadhafi cherche à atteindre un double objectif : sortir les femmes du milieu traditionnel et les intégrer au monde du travail; disposer ce faisant d'une force de travail pour une économie qui en a besoin, et d'une force politique pour son propre soutien. A cet égard, le décret sur les conditions de travail des femmes adopté par le comité populaire général est une illustration concrète de ce projet (voir «Rubrique législative, Libye», in *AAV 88*). Ainsi, l'article 2 de ce décret stipule que le travail de la femme est un devoir à l'égard de la société; la femme a le droit à une formation professionnelle complète. En faisant du travail une obligation, en favorisant le travail à temps partiel, en interdisant le travail de nuit pour les femmes et en exigeant des employeurs qu'ils construisent des crèches sur les lieux du travail, ce décret révèle l'enjeu de l'intégration professionnelle, celui de fournir à l'économie la main-d'œuvre nécessaire pour la réalisation des projets de développement.

#### 4) Tentatives de dialogue avec l'opposition

Le dialogue avec l'opposition a été amorcé en 1987 avec la rencontre qui a eu lieu à Alger, en juillet 1987, entre le colonel Kadhafi et Abdel-Monim al-Houni, membre historique du CCR et vivant en exil depuis 1975, date de la tentative de complot dans lequel furent impliqués plusieurs membres du CCR (11). C'est donc à l'initiative de ce dernier qui avait sollicité l'entrevue, et après que Kadhafi ait manifesté le souhait de le recevoir, que cette rencontre a eu lieu grâce aussi à la médiation de deux gouvernements arabes dont l'Algérie et probablement la Tunisie. Il s'agissait pour l'opposant libyen de savoir si Kadhafi était au courant des agissements des comités révolutionnaires et s'il entendait les dénoncer et y mettre fin. Au cours de cette entrevue, Kadhafi a donné des assurances concernant la liberté d'opinion et la possibilité de participer aux réformes en cours, mais a été catégorique dans son refus du pluralisme politique, estimant que seuls les congrès populaires de base sont le lieu d'expression des opinions et de participation politique.

Ce dialogue a également été engagé par la rencontre Kadhafi et Mohamed Soleiman al-Maghribi, qui a eu lieu à Tripoli en septembre 1987. M. al-Maghribi fut le Chef du premier gouvernement établi après le coup d'Etat, après avoir été persécuté et emprisonné sous la monarchie pour avoir participé à des manifestations nationalistes arabes après la guerre de juin

(11) Coopté par Kadhafi en 1963-1964, il avait appartenu au mouvement des officiers unionistes libres et a été très actif dans la préparation du coup d'Etat du 1/9/1969; avait occupé le poste de ministre de l'Intérieur dans le gouvernement du 16.2.1970. Après la tentative de coup d'Etat de 1975, il s'était exilé et s'est mis à l'écart de la vie politique. Il a fait sa rentrée politique en 1986 en annonçant la création d'une organisation d'opposition «l'Alliance nationale libyenne» (ANL) et en appelant à l'unification de l'opposition.

1967 (12). Il jouit aujourd'hui d'une réputation d'intégrité, d'honnêteté et de sérieux, et il n'est pas exclu que cette rencontre ait constitué le prélude de son retour à la vie politique, peut-être à un poste de responsabilités.

D'autres rencontres ont eu lieu en 1987 entre les dirigeants libyens et des membres de l'opposition, parmi lesquels Mohamed al-Moghrief président du Front National de Salut de la Libye et opposant déterminé au régime de Kadhafi. Celui-ci a eu des entretiens avec Abdel-Ati al-Obeidi (ex-directeur des services de renseignements libyens) qui se sont soldés par un échec en raison de l'intransigeance et la fermeté de M. al-Moghrief qui lutte pour l'instauration d'une démocratie parlementaire.

Le processus de démocratisation est donc l'amorce d'un dialogue politique avec l'opposition non-islamiste, qui s'est poursuivi et a abouti à la libération en mars 1988 de centaines de prisonniers politiques dont un célèbre en raison de la durée de son emprisonnement et de son rôle présumé dans la tentative de coup d'Etat de décembre 1969. Il s'agit du Lieutenant-colonel Ahmed Moussa, emprisonné depuis 1969 : il fut un des membres du CCR et occupa le poste de ministre de l'Intérieur avant d'être accusé de tentative de complot et arrêté (13).

##### 5) Limitation du pouvoir des comités révolutionnaires (14)

Un des faits marquants de l'année 1988 est sans doute la politique de limitation du pouvoir des Comités révolutionnaires. C'est d'abord à travers les discours qu'on peut saisir cette évolution. Le 7 janvier 1988, Kadhafi déclare que ces comités sont appelés à disparaître le jour où les congrès populaires de base auront atteint le niveau de conscience politique des premiers. Certes, cette déclaration n'a rien de nouveau car Kadhafi a toujours rappelé, depuis leur création, que les comités révolutionnaires ont une existence provisoire. La nouveauté réside dans le fait que pour la première fois, le 28.3.1988, il a reconnu que des membres de ces comités ont été condamnés à mort par des tribunaux révolutionnaires pour avoir tenu des réunions privées et pour avoir tenté de noyauter les Comités révolutionnaires.

(12) Libyen, d'origine palestinienne, M. al-Maghribi avait été chargé le 7.9.1969 de former le premier gouvernement de la «révolution». C'est lui qui avait défendu le principe de la liberté de la presse et qui s'était déclaré opposé aux «nationalisations» et aux «collectivisations» et qui parlait (le 14.10.69) de «socialisme islamique émanant de l'héritage direct du peuple et respectueux de la propriété privée». C'est lui qui avait défendu, en vain, la nécessité de restaurer la vie parlementaire, suspendue sous la monarchie; principe que Kadhafi n'a jamais voulu accepter, cf. DJAZIRI (M.), *op. cit.*, p. 188.

(13) Coopté en 1969 (quelques mois avant le coup d'Etat) Ahmed Moussa avait été chargé de «neutraliser» les forces para-militaires dites forces cyrenaïques de défense (CYDEF) qui étaient mieux équipées que l'armée régulière. Son nom est associé à celui du colonel Adan al-Hawâiz qui fut membre du CCR : accusé également de complot en décembre 1969, il fut emprisonné et mourut en prison. Tous les deux avaient des bons contacts dans l'armée et étaient au mieux avec les Américains et les Britanniques, ce qui leur a permis, en septembre 1969, d'obtenir des occidentaux des assurances de non-intervention...

(14) Pour l'historique des comités révolutionnaires et leur rôle dans le système politique, cf. DJAZIRI (M.) - «La dynamique des institutions et structure du pouvoir en Libye (1978-1987). Causes et enjeux du nouveau système politique», in *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1987.

S'agissant des pouvoirs grandissants de ces comités, il a déclaré le 30 avril 1988 que le tribunal populaire, dont il est à l'origine de sa création, devra constituer un contre-poids en limitant les agissements et les excès des Comités révolutionnaires. En effet, Kadhafi a reconnu que ces derniers ont outrepassé leurs compétences et qu'il est nécessaire de limiter leur pouvoir en les soumettant au contrôle d'une instance extérieure, celle du tribunal populaire : «Toute personne qui se sent lésée par des décisions révolutionnaires prises par les comités pourra porter plainte; toute personne expropriée injustement pourra demander justice auprès du tribunal populaire» (30.4.1988).

Tout en rappelant dans un discours du 3.5.1988 que les Comités révolutionnaires sont une nécessité pour la poursuite et la réalisation du programme révolutionnaire (cf. *infra*), Kadhafi a expliqué que le travail de ces comités doit consister uniquement à inciter et à conscientiser les masses; ils ne doivent exercer aucun contrôle policier ni effectuer des tâches de justice. Rappelant les exactions commises, il a cependant déclaré que les Comités révolutionnaires ont porté un tort énorme à leur mission et ceci en persécutant et torturant des gens innocents. Plusieurs personnes, déclare-t-il, ont été arrêtées et emprisonnées injustement. Pour lutter contre les abus, il faut dit-il renforcer la liberté car c'est de cette manière que nous pourrions supprimer l'arbitraire (29.8.1988). Il faut donc que les Comités révolutionnaires retrouvent leur «place naturelle», celle des congrès populaires de base où ils doivent inciter le peuple à exercer le pouvoir.

S'étant aperçu, après les bombardements de 1986, des conséquences négatives d'une politique radicale qui l'a entraîné dans l'isolement international et a failli lui coûter son pouvoir et sa vie même, Kadhafi cherche depuis 1987 et surtout en 1988 à infléchir la situation. Ayant réalisé qu'il est trop tributaire des Comités révolutionnaires qui sont devenus une puissance politique et policière critiquée et discréditée, il a décidé de limiter leur pouvoir et restreindre leur champ d'action. Dans cette même perspective, le Congrès général du peuple, dans sa réunion du 10.3.1988, a décrété la création d'un nouveau secrétariat de «la mobilisation de masse et de l'orientation révolutionnaire» (voir Annexes). Il s'agit là d'une décision d'une grande importance, car elle vise à institutionnaliser l'action révolutionnaire et à intégrer d'une certaine manière les Comités révolutionnaires dans le système institutionnel, faisant en sorte qu'ils soient subordonnés à une autorité.

L'analyse du décret du Comité populaire général portant organisation de ce secrétariat indique plusieurs éléments. Bien qu'il n'évoque pas explicitement les Comités révolutionnaires, le décret en question vise à transférer certaines compétences de ces Comités au Secrétariat de la mobilisation de masses. Une analyse rapide de ce document montre que fondamentalement les attributs de ces Comités sont désormais de la compétence du Secrétariat de la mobilisation : celui-ci est chargé de la mobilisation de masse en vue de l'exercice du pouvoir direct. Il est chargé également d'expliquer les grands problèmes politiques et d'appeler à l'unité arabo-islamique, de lutter contre le sionisme et pour la libération de la Palestine. Le Comité populaire de la mobilisation est chargé selon l'article 2 du décret d'organiser la mobilisation

et de former des groupes en vue de cet objectif, y compris la mobilisation dans la production. On peut donc dire que les tâches attribuées au secrétariat vident de leur contenu certaines compétences des Comités révolutionnaires, telles que Kadhafi les a lui-même définies à travers les années. C'est donc sans doute un pas décisif vers l'institutionnalisation de l'action révolutionnaire et vers la disparition prochaine des Comités révolutionnaires, tels qu'ils ont été conçus en 1978.

Ayant été à l'origine de la création du nouveau secrétariat de la mobilisation de masse et de l'orientation révolutionnaire, Kadhafi n'envisage pas pour autant de se couper d'une force politique constituée par des fidèles zélés, dont il a besoin pour accomplir le travail révolutionnaire et conforter son pouvoir. Pour autant, il ne veut pas apparaître tributaire d'une force qui devient tentaculaire. En appelant à sanctionner les abus, et en se distanciant relativement des agissements des Comités révolutionnaires, Kadhafi veut se forger l'image d'un rassembleur et d'un arbitre. Tout en continuant à être le chef politique des Comités révolutionnaires, il aspire avant tout à devenir le leader de tous les Libyens : les événements analysés indiquent cette tendance.

La création du Secrétariat de la mobilisation des masses vise à la fois à institutionnaliser l'action révolutionnaire, et probablement à scinder en deux le mouvement des Comités révolutionnaires : une partie qui concerne la mobilisation intérieure sera rattachée au Secrétariat en question; seule la politique étrangère, restera le domaine réservé de Kadhafi, des membres restants du CCR et de la deuxième partie des Comités révolutionnaires. C'est de cette manière d'ailleurs qu'on peut interpréter la décision prise par Kadhafi d'attribuer aux membres du CCR, qui composent la «direction révolutionnaire», des tâches liées exclusivement à la poursuite et à la concrétisation du projet unitaire arabe. Ainsi, depuis novembre 1988, le commandant Abdesselam Jalloud est chargé du «secteur» Syrie-Algérie; le colonel Abou Bakr Younès Jâbr de celui Egypte-Soudan-Palestine et des deux Yemens; le colonel Mustapha al-Kharroubi, celui des pays du Golfe; le commandant Khouildi al-Hamidi, le Maroc-Tunisie. Cette décision ainsi que les autres éléments avancés permettent de formuler l'hypothèse suivante : il est probable qu'à moyen terme, les Comités révolutionnaires perdront beaucoup de leur pouvoir sur le plan intérieur et constitueront la principale force de conception de la politique extérieure et du suivi de la politique étrangère.

#### B. — DESETATISATION, LIBERALISATION ET PRIVATISATION : VERS UNE ALTERNATIVE A LA SOCIÉTÉ «RENTIÈRE»

Dans le domaine économique, les changements ont été profonds au point où il est permis de se demander si les orientations prises en 1988, mais amorcées en 1987, ne préfigurent pas l'ébauche d'un nouveau système économique. En effet plusieurs décisions importantes ont été prises parmi lesquelles celles concernant le transfert aux particuliers, groupés en coopératives appelées «*tachârukiyya*» des entreprises d'Etat; décision en totale

convergence avec les principes du Livre Vert (15). Autre événement important celui de l'élaboration, puis l'adoption par le Congrès général du peuple d'un «programme révolutionnaire» qui représente la stratégie économique des prochaines années et qui devra permettre à l'économie libyenne de sortir de la dépendance à l'égard du pétrole. Ce sont là les aspects que nous voudrions analyser, non sans avoir au préalable rappelé l'évolution du secteur pétrolier.

### 1) L'activité pétrolière

L'année 1988 a été marquée par la détermination des autorités libyennes d'accorder une priorité aux explorations *off shore*. Selon les premiers résultats de ces travaux, les réserves en pétrole et en gaz dans le golfe de Syrte seraient aussi importantes que celles de la mer du Nord, ce qui explique les enjeux politiques de cette région. Par ailleurs, d'autres champs pétroliers ont été découverts au large de Benghazi ainsi qu'un important site à l'Est de Tripoli, al-Bouri, probablement le premier du pays et peut-être même le plus grand du bassin méditerranéen (*Middle East Economic Survey*). Découvert en 1976, et dont l'opérateur est la compagnie italienne Agip, ce champ pétrolier est situé au Nord-Est de Tripoli sur une concession *off shore* de 37 730 km<sup>2</sup>. Il est exploité à partir d'une plate-forme de 24 460 tonnes, une des plus importantes, installée à un endroit où la profondeur de l'eau atteint 173 m. Il a commencé ses activités en septembre 1988 avec une production de 12 000 b/j et de 50 000 b/j en fin 1988, sur une production totale estimée à 996 000 b/j. La capacité maximale de ces différents puits récemment découverts est évaluée à 150 000 b/j sur 25 ans.

Au cours de la même année, les exportations pétrolières ont représenté un peu moins de 7 milliards \$, ce qui constitue une réduction spectaculaire des revenus pétroliers par rapport au niveau de 20 milliards \$ atteints en 1980. C'est pour remédier à cette situation et sortir de la dépendance à l'égard du pétrole que les autorités libyennes ont décidé d'étudier le projet de libéralisation de la législation en vue d'attirer, par des initiatives financières et un partage plus généreux des parts de production, des sociétés pétrolières européennes à défaut des sociétés américaines qui subissent des pressions de la part du gouvernement américain (16).

### 2) Désétatisation, privatisation et nouvelle approche autogestionnaire

A l'occasion du 19<sup>e</sup> anniversaire de la «révolution», Kadhafi a prononcé un discours dans lequel il a exposé ses nouvelles conceptions sur la désétatisation-privatisation, phénomène observable par ailleurs dans d'autres sociétés arabes (17). Il a annoncé que des groupes de personnes peuvent, s'ils

(15) KADHAFI (M.) - *Le livre Vert* : 3<sup>e</sup> partie : La solution du problème économique «Le socialisme», Centre mondial pour les études sur le Livre Vert.

(16) L'évolution toute récente montre un assouplissement dans la position du gouvernement américain.

(17) La désétatisation-privatisation correspond à une tendance qui se dessine dans les pays arabes, même si ailleurs qu'en Libye elle prend une forme plus franche de privatisation, cf. CHATELUS (M.), SCHEMEL (Y.), «Stratégies économiques et politiques industrielles dans le monde arabe», in *Maghreb-Machrek*, n° 120, avril-juin 1988, pp. 42-57.

le souhaitent, créer des entreprises, ouvrir des restaurants, des hôtels, etc.; que les Libyens peuvent créer des coopératives «*tachârukiyyat*» dans le secteur de l'entretien des routes et autoroutes, activité à la charge de l'Etat qu'il entend privatiser. Dans un autre discours il a déclaré que toutes les petites et moyennes industries, propriété d'Etat doivent être distribuées aux travailleurs qui devront les gérer dans le cadre de la «*tachârukiyya*»; seule l'industrie lourde, dite stratégique (fer, acier, aluminium, pétro-chimie) restera, pour un temps encore, propriété de l'Etat.

Pourquoi un tel changement; comment l'expliquer et quels en sont les enjeux? Pour Kadhafi l'objectif ultime de la «révolution» n'a jamais été de collecter les richesses pour que l'Etat les gère lui-même au lieu et place des particuliers. L'étatisation, explique-t-il, ne peut constituer la solution définitive aux problèmes de l'économie, celle qui est exposée dans le *Livre Vert*. Cette solution consiste à distribuer au peuple les propriétés d'Etat qu'il a créées. En effet, après une première étape d'étatisation, de collectivisation et d'accumulation des richesses, il faut, dit Kadhafi, réaliser la deuxième, celle de la désétatisation et de la redistribution des richesses accumulées par l'Etat, car c'est de cette manière qu'on peut lutter contre une bureaucratie toujours plus lourde et coûteuse. Raisonnant en terme de coût et bénéfice, et se référant au coût prohibitif de la gestion étatique de l'économie, Kadhafi déclare que l'économie devra être confiée aux individus et non à l'Etat: «la phase antérieure n'a été qu'une phase exceptionnelle dans le règlement de compte avec l'ancienne génération qui a tout dilapidé» (10.10.1988).

La désétatisation-privatisation consiste donc à transférer des entreprises d'Etat à des particuliers salariés de celles-ci. En effet, au terme d'une longue période de transfert de propriété, et après remboursement à la société de la valeur de ces entreprises, ce sont les travailleurs qui en deviendront collectivement propriétaires. Cela veut dire qu'en tant que travailleurs, ils continueront à percevoir un salaire qui correspond à leur travail, compétence, formation et responsabilités; mais en tant qu'«associés», ils recevront une part égale des revenus nets des entreprises (18) qui leur seront distribués. En ce sens, il ne s'agit pas, *stricto sensu*, de l'abolition du salariat, mais de l'introduction d'un système mixte, original, du salarié-associé.

Nous ne connaissons pas l'ampleur de cette désétatisation qui avait commencé informellement en 1985 (19); aucun texte juridique n'en définit clairement la nature, les modalités ou l'étendue. Néanmoins, nous savons que le 20 août 1988, les dirigeants libyens ont pris la décision de transférer 141 petites usines à leurs salariés et depuis le phénomène s'est poursuivi.

(18) Le «revenu net de l'entreprise» est calculé sur la base du revenu brut (valeur des produits fabriqués), duquel il faut déduire le coût des matières premières, l'amortissement du rachat des entreprises d'Etat (8 % du revenu brut) et les dépenses de fonctionnement (frais administratifs, de gestion et les diverses assurances, etc.). Ce revenu net est distribué à part égal à tous les travailleurs sans distinction de rang ou de formation, cf. Décret du Comité populaire général n° 447 du 31.8.1987 concernant l'application du régime comptable pour le principe «associés par salariés», in *J.R.* (25), 14.12.87 : pp. 758-762. Voir «Rubrique législative, Libye» in *AAN* 1987, p. 684.

(19) On comptait en 1985 74 unités coopératives dans l'industrie alimentaire, la textile; en 1987, il y avait 234 unités *Tachârukiyya*.

Un tel changement constitue probablement l'esquisse d'une nouvelle conception d'une économie mixte qui sera constituée par un grand secteur (numériquement) désétatisé, coopératif, avec des propriétés individuelles familiales dans le secteur agricole, la petite et moyenne industrie du textile, alimentaire et la construction (7/1/1988); et un secteur d'Etat (le plus important en termes de valeur), dit aussi secteur stratégique, à haute valeur capitalistique, celui de l'industrie lourde.

Les enjeux de cette désétatisation-privatisation sont multiples. D'abord, il s'agit là de la concrétisation des principes économiques énoncés par Kadhafi dans le *Livre Vert* une dizaine d'années plus tôt. Il s'agit ensuite de réduire le poids de l'Etat et de la bureaucratie en faisant en sorte que les travailleurs soient intégrés dans le système de gestion et concernés par la bonne marche de l'entreprise. Le principe de redistribution des revenus nets fera que chaque travailleur aura tout intérêt à ce que l'entreprise réalise des bénéfices car il sait qu'une partie lui sera restituée. Enfin, en intéressant les Libyens à l'économie, Kadhafi espère leur donner le goût de travailler et d'entreprendre, ce qui permettra de résoudre un des problèmes épineux celui de la rareté de la main d'œuvre. En effet, développer la désétatisation c'est encourager les Libyens à vouloir travailler dans les entreprises et c'est donc une manière d'augmenter la population active, en y intégrant de nouvelles couches ou en y transférant d'autres en provenance du secteur de l'administration.

Outre les grands changements économiques que nous avons analysés, il y a l'ouverture économique décidée en 1988 (mais amorcée en 1987) avec le projet d'assouplir la législation pétrolière pour attirer les capitaux privés, en particulier des partenaires du Maghreb afin qu'ils investissent en Libye (20). La proclamation de la politique de la «porte ouverte» a suscité en 1988 l'espoir des investisseurs privés arabes et occidentaux. Ainsi de nombreuses délégations d'hommes d'affaires se sont succédées à Tripoli pour étudier le marché et explorer les possibilités d'investissement. Leur tâche n'est pas si aisée dans la mesure où les informations concernant les aspects juridiques, les formalités et réglementations liés aux investissements sont très flous. Il manque en particulier un vrai code d'investissement qui exposerait les garanties prévues ou à prévoir en matière de change, des sorties de devises et de rapatriement des bénéfices. C'est à cette condition que le marché libyen, par ailleurs exigü, peut devenir attrayant.

### 3) Les enjeux du «programme révolutionnaire» (21)

Elaboré par Kadhafi et des experts économiques du Comité populaire au Plan, et approuvé par le Congrès général du peuple en 1988, le «programme révolutionnaire» constitue un document de première importance car

(20) Depuis 1987, 95 millions dollars ont été investis dans l'industrie légère et les communications.

(21) Cf. *al-barnâmiġ ath-thawri* (Le Programme révolutionnaire), [document du Congrès général du peuple]. J.A.L.P.S., 39 p. (en arabe).

il contient un bilan des années écoulées et présente surtout la stratégie et les objectifs que les dirigeants libyens se proposent d'atteindre. Devenu un document institutionnel, ce programme systématise les idées défendues par Kadhafi depuis plusieurs années; il devient ainsi le programme de la société entière et le point de référence pour la politique économique des prochaines années.

Dans ce programme, les dirigeants libyens notent que les revenus pétroliers sont insuffisants pour satisfaire les besoins de la société, qui eux sont en constante croissance. Il faut donc que l'économie libyenne produise ce qu'elle consomme car la société ne peut compter sur les revenus pétroliers devenus rares. Il faut donc «libérer l'économie» de la domination du pétrole et trouver une alternative au pétrole par le pétrole (discours du 1.1.1988). En d'autres termes, il faut que l'économie libyenne utilise les revenus pétroliers pour se transformer en développant l'agriculture et l'industrie.

Ces objectifs ne sont certes pas nouveaux; Kadhafi lui-même a constamment rappelé, depuis le coup d'Etat de 1969, la nécessité d'assurer la phase d'après-pétrole, de s'affranchir du pétrole car il voyait là le signe d'une vraie dépendance. Mais le programme révolutionnaire va plus loin, car non seulement il rappelle ces objectifs fondamentaux, mais indique une stratégie concrète pour les atteindre. Il faut en particulier une augmentation de la population active car l'économie doit élargir sa base productive. Le programme révolutionnaire prévoit donc de mobiliser et d'intégrer 301 000 personnes dans les différents secteurs de l'économie, ce qui représente le tiers de la population non estudiantine en âge de travailler (cf. Tableau I). A court terme, et tout en maintenant la dépendance à l'égard des travailleurs étrangers, le programme prévoit l'intégration de 162 000 Libyens dans la population active, en particulier des femmes (cf. Tableau II). A long terme, il est prévu d'augmenter la part de la population active libyenne pour la ramener au niveau de 20 % de la population totale (alors qu'elle ne représente en 1988 que le 15 %).

Outre le transfert de la population active d'un secteur à l'autre pour alléger les déséquilibres (la population active dans la fonction publique a doublé entre 1970-1988) (cf. Tableau III), il s'agit en fait d'intégrer dans les structures économiques les 50 % de la population libyenne âgée de 15-64 ans (en 1988, la population féminine représente 32 % de la population active). A cet égard, il est prévu d'intégrer 400 000 femmes dans l'économie afin qu'elles remplacent des hommes dans des travaux de secrétariat, de l'enseignement, la santé ou d'autres travaux jugés féminins. Selon Kadhafi, la Libye a besoin de mobiliser toute sa population, y compris les femmes pour relever les défis du développement (22.11.87). L'un de ces défis consiste en la professionnalisation des femmes car elles constituent de loin la population active la moins importante (658 600 ne sont pas étudiantes et n'ont pas d'emplois, ce qui représente 71 % de l'ensemble de la population non active non estudiantine) (cf. Tableau I).

A cet égard, l'effort pour développer l'enseignement primaire à la maison (projet que Kadhafi défend depuis quelques années mais que les Congrès

TABLEAU I

Population	Nombre	%
Population libyenne totale	3 815 300	
Nombre total d'hommes	1 947 300	
Nombre total de femmes	1 868 000	
Population non active	1 989 000	
Population 0-14 ans	1 919 500	
Population de 65 et plus	69 500	
Population de 15-65 ans	1 826 300	La population active : 32 % de population en âge de travailler
Population en âge de travailler	1 826 000	
Hommes	934 000	
Femmes	892 000	
Population active	560 000	
Hommes	437 000	15 % de la population totale
Femmes	123 000	
Population estudiantine	316 000	
Garçons	193 000	
Filles	123 000	
Population non active non estudiantine	925 000	24 % de la population totale
Hommes	267 300	
Femmes	658 600	71 % de la population non-estudiante

Source : Tableau réalisé sur la base des informations chiffrées publiées dans : Mémo-  
randum relatif au Programme révolutionnaire, Congrès général du peuple,  
*JALPS*, 1988, 39 p.

populaires de base en ont rejeté le principe dans la session de janvier 1988), montre que cet objectif constitue une manière de résoudre la pénurie d'enseignants libyens. Il représente aussi une façon de contourner les réticences des jeunes filles de poursuivre la carrière d'enseignantes, en raison des pressions familiales; une solution aussi pour assurer l'éducation des petites filles là où les parents traditionalistes sont réfractaires à l'éducation des filles.

Kadhafi s'aperçoit que les femmes sont une nécessité pour une économie qui manque de force de travail; pour cela il veut qu'elles soient formées et surtout éduquées et alphabétisées (22). D'autre part, et cherchant à insérer les femmes dans les professions de service (secrétariat, enseignement, santé, etc.), Kadhafi veut assurer une «intégration professionnelle douce» en les amenant à occuper des emplois considérés comme féminins, c'est-à-dire culturellement et socialement compatibles avec un système de valeurs d'une société arabo-islamique, et par conséquent acceptables pour des familles traditionnelles qui s'opposent au travail des femmes. Mais une telle intégration, dans la mesure où elle réussit, n'est pas sans conséquence pour les femmes car elle risque de perpétuer l'inégalité de salaire entre hommes et femmes,

(22) En 1984, on estimait que 57 % des femmes libyennes étaient analphabètes.

TABLEAU II  
*Estimation des besoins de l'économie en population  
 active selon les secteurs (1987)*

Principaux secteurs de l'Economie	Besoins totaux en travailleurs	Population active			Nombre de travailleurs qui manquent pour l'économie
		Totale	Libyenne	non Libyenne	
Agriculture	46 202	41 202	35 502	5 700	5 000
Pétrole et gaz naturel	29 020	28 020	21 720	6 300	1 000
Autres industries	59 675	41 675	31 425	10 250	18 000
Electricité, gaz, eau	22 570	17 570	15 000	2 570	5 000
Construction, bâtiment	177 827	107 825	15 000	92 827	70 000
Transports, Communications	34 230	29 230	26 230	3 000	5 000
Enseignement	131 945	126 945	120 820	6 125	5 000
Santé	47 650	44 650	35 574	9 076	3 000
Commerce, restaurant hôtels	37 500	37 000	36 000	1 500	
Banques, assurances	6 623	6 623	6 623		
Justice	24 300	24 300	24 300		
Fonction publique	36 304	36 304	34 451	1 853	
Protection des ressources, sécurité	33 205	33 205	33 205		
Travailleurs indépendants tous secteurs	200 150	150 150	150 150		50 000
Total	884 201	722 201	58 300	139 201	162 000

Congrès général du peuple, document concernant le Programme révolutionnaire, JALPS 1987.

TABLEAU III  
*Estimation de la population selon les secteurs économiques (1970-1988)*

Secteur d'activité	1970 (millier)	%	1988 (millier)	%	Augmentation
Agriculture forêt, pêche	126 000	29,00	186 900	19,40	60 900
Extraction du pétrole et gaz	10 000	2,30	15 400	1,60	5 400
Industrie minière	4 000	0,90	7 800	0,80	3 800
Industries de transformation	20 400	4,70	85 800	8,90	65 400
Electricité, Gaz et Eaux	8 400	11,30	27 000	2,80	18 600
Construction	49 000	11,30	148 100	15,40	99 100
Commerces, restaurants, hôtels	30 300	7,00	52 500	5,50	22 200
Transports	34 900	8,10	77 100	8,00	42 200
Finances, banques et assurances	5 900	1,30	14 900	1,40	9 000
Fonction publique	55 400	12,80	100 000	10,00	44 600
Enseignement	35 400	8,20	139 200	14,50	103 800
Santé	19 300	4,50	56 800	5,90	37 500
Autres services	43 500	8,00	51 600	5,40	17 100
Population active	433 500		963 100	100,00	529 600
Population active Libyenne	383 500	88,50	820 800	85,20	437 300
Population active non libyenne	50 000	11,50	142 300	14,80	92 300

dans la mesure où les travaux dans les secteurs du service sont moins énumérés que dans l'industrie là où les hommes sont majoritaires (23).

En outre, le «programme révolutionnaire», discuté et adopté par le Congrès général du peuple, consacre une partie importante au développement agricole qui a connu depuis 1969 une grande extension (cf. Tableau IV). Il prévoit, par exemple, la distribution des projets agricoles «non stratégiques» à des «familles productives», c'est-à-dire à des unités de production privatisées, mais qui ne regroupent que les membres d'une même famille (ce qui exclut a priori le salariat agricole). Il prévoit aussi le renforcement de la législation afin de protéger les terres agricoles, en interdisant l'abattement d'arbres fruitiers et en rendant difficile leur transformation en terrain à bâtir avec tout ce que cela implique comme spéculation foncière qu'elle entraînerait.

TABLEAU IV  
*Production agricole et animale (1970-1988)*

Production	1970	1988	Augmentation globale
Blé	27 200 tonnes	200 000 tonnes	172 800 tonnes
Orge	52 800 tonnes	180 000 tonnes	127 200 tonnes
Légumes	205 200 tonnes	762 000 tonnes	556 000 tonnes
Fruits	90 300 tonnes	295 500 tonnes	205 200 tonnes
Olives	69 200 tonnes	170 000 tonnes	205 200 tonnes
Viandes	42 300 tonnes	135 500 tonnes	93 200 tonnes
Lait	52 400 tonnes	195 000 tonnes	142 600 tonnes
Oeufs	45,5 millions	620 millions	574,6 millions
Miel	30 millions	450 millions	420 millions

Document du Comité populaire au Plan, publié dans la revue *al-kifāh al-Arabi* n° 578, 1989, p. 4.

En matière de politique industrielle, ce programme révèle les progrès accomplis depuis 1970 (cf. Tableau V) et met l'accent sur la nécessité de décentraliser l'industrie lourde et d'utiliser la technologie moderne pour l'amélioration du secteur industriel, qui doit s'appuyer sur les matières premières locales. Le «programme révolutionnaire» recommande l'octroi de crédits pour encourager les industries locales, et la réduction des impôts sur la production, il recommande aussi l'intégration des «familles productives» dans les industries d'habillement, textile, tissage et ceci en mettant en place un système de sous-traitance de certains travaux et un «bureau de la famille productive» qui sera créé dans chaque municipalité et se chargera de la médiation entre les familles productives et le marché, en les aidant à commercialiser leur production. Dans ce cadre, un budget d'aide financière de 10 millions de DL est prévu pour la formation de 1 000 «familles productives»/an. A travers ce projet, Kadhafi semble encourager la formation d'une sorte de «capitalisme familial».

(23) Pour la problématique de l'intégration professionnelle des femmes, voir : DJAZIRI (M.), *op. cit.*, p. 289.

TABLEAU V  
*Les projets industriels réalisés  
 ou en voie de réalisation (1970-1988)*

Nature du projet	Projets réalisés	Projets en voie de réalisation
Industries alimentaires et agro-alimentaires	57	3
Industrie textile	24	2
Industrie du bois et du papier	8	1
Industrie chimique et pétro-chimique	33	2
Industrie du bâtiment et travaux publics	23	6
Industrie minière	24	6
Total	169	14

Comité Populaire au Plan, 1989, in *al-kifâh al-Arabi*, n° 578, 1989, p. 27.

C. — DETENTE, «DESENCLAVEMENT» ET COOPERATION  
 VERS UNE NOUVELLE POLITIQUE ETRANGERE

Dans le domaine de la politique étrangère, l'année a été marquée par d'importants changements qui ne sont que les prolongements des effets indirects du bombardement américain de Tripoli en avril 1986. Avec le recul, il semble que l'attaque américaine, qualifiée par Kadhafi de «terrorisme d'Etat», lui a révélé la réalité de son isolement politique sur la scène internationale (seul le Maroc, parmi les pays arabes, avait exprimé sa solidarité totale avec la Libye, sans aucune concrétisation). *A contrario*, cette attaque a permis à Kadhafi de prendre conscience que sa stratégie en politique étrangère l'a conduit à des impasses qui sont dues moins au contenu des principes fondamentaux de cette politique qu'à la manière de les faire aboutir. Ceci est particulièrement vrai de sa stratégie unitaire qui l'a entraîné dans des échecs, en raison même de la façon avec laquelle il a essayé dans le passé de forcer et d'imposer l'unité arabe, sans même avoir élaboré une réflexion ni même travaillé en vue d'amener les autres chefs d'Etat arabes à partager son enthousiasme pour le projet unitaire (24).

Il apparaît donc que les bombardements de 1986 ont contraint Kadhafi à changer de stratégie, sans abandonner son projet unitaire et tiers-mondiste. En ce sens, l'année 1988 a été marquée par la manifestation d'une plus grande maturité politique, un réalisme et une froide détermination. En effet, Kadhafi ne veut plus apparaître comme un «doux» ou «dangereux» rêveur, selon les points de vue; une nouvelle attitude plus réfléchie et moins pas-

(24) Sur cette question de la stratégie unitaire de Kadhafi, voir l'article très documenté de BLEUCHOT (Hervé), MONASTIRI (Thoufik), «La logique unitaire libyenne», in MICHEL (Hubert) et SAN-TUCCI Jean-Claude (dir.), *Le Maghreb dans le monde arabe*, Ed. C.N.R.S., Paris, 1987, pp. 101-123.

sionnée, mais tout autant déterminée, semble à l'œuvre, une attitude centrée sur la coopération plutôt que la confrontation.

### 1) Coopération arabe et inter-maghrébine

Dans le cadre de la coopération inter-maghrébine, il faut relever l'accord signé en juin 1988 entre les autorités tunisiennes et libyennes prévoyant la construction d'une nouvelle route reliant le poste frontière de Ras-Jadir à la ville tunisienne de Mednine. Cet accord prévoit également la formation d'une commission mixte pour la mise au point des aspects techniques et les modes d'investissements nécessaires à la construction d'une deuxième route reliant Medenine à Sfax, distance de quelques 200 km. Dans la même perspective de coopération entre les deux pays, il faut noter l'ouverture en juillet 1988 d'une ligne maritime régulière devant relier les ports libyens de Tripoli, Benghazi et Misrata à la ville tunisienne de Sfax qui a connu au cours de l'été 1988 une grande affluence de visiteurs en provenance de la Libye (40 000 Libyens ont séjourné à Sfax au courant de l'été 1988) (25).

En matière de coopération économique inter-maghrébine, il faut noter la concrétisation, en juin 1988, d'un projet commun de construction d'un gazoduc. En effet, les responsables des sociétés algérienne (Sonatrach), tunisienne (Etap) et libyenne (NOC) ont procédé à la signature du projet définitif de la «société arabe pour le transport du gaz naturel» dont la création avait été décidée par un accord inter-gouvernemental signé en mars de la même année à Tunis et chargé dans un premier temps de réaliser des études du tracé de gazoduc devant relier Oued Safsaf, dans le sud algérien, à Zouarâ en Libye, en passant par le territoire tunisien. Dans un deuxième temps, les activités de cette société devraient s'étendre à la réalisation ainsi qu'à l'exploitation d'un gazoduc qui devrait permettre à l'Algérie d'acheminer les 3,5 milliards de m<sup>3</sup> de gaz naturel qu'elle doit livrer en 25 ans à la Libye, conformément à un accord signé entre les deux pays; mais aussi de couvrir les besoins des régions tunisiennes qui seront traversées par ce gazoduc.

Dans le même cadre du rapprochement inter-maghrébin, il faut noter la signature d'un protocole de coopération scientifique en matière d'enseignement et de recherche (20.7.1988). Ce même accord confie à des entreprises algériennes le projet de construction d'une université dans la ville de Sebha, ce qui va dans le sens de la décentralisation des institutions politiques et sociales prônées par les dirigeants libyens. Ce rapprochement algéro-libyen contraste nettement avec la situation qui prédominait au début des années 80 (26). Cette évolution est confirmée en juillet 1988 par la signature d'un accord algéro-libyen instituant l'usage de la seule carte d'identité comme document d'entrée dans les deux pays, étape préalable vers la création d'une carte d'identité unifiée pour tous les ressortissants du Maghreb.

(25) Cette politique contraste avec la décision de renvoi, en août 1985, de 30 000 travailleurs tunisiens, avec confiscation de leurs biens, et leurs avoirs bancaires ainsi que leurs passeports.

(26) En effet, nous sommes loin de l'époque où le président Chadli déclarait (en mars 1981) qu'il ne croyait pas à l'exportation des révolutions ou des concepts nés des expériences nationales, et où il dénonçait la politique interventionniste et annexionniste de la Libye.

Au cours de la même année, Kadhafi ayant fait le bilan des tentatives antérieures d'unité arabe, aboutit à la conclusion qu'il est nécessaire de changer de stratégie et se déclare favorable au principe d'une union arabe progressive, graduelle et intégrative (6.4.1988), ce qu'il avait toujours refusé auparavant. Lors du sommet arabe d'Alger de juin 1988, auquel il a pris une part très active, il a esquissé un projet de Fédération arabe qu'il a défini plus tard dans un discours du 1.9.1988. Ce projet, que Kadhafi a soumis aux chefs d'Etat arabes présents au sommet d'Alger, paraît crédible et réaliste. Parmi les objectifs qui lui sont assignés, il y a la défense de l'intégrité territoriale des pays arabes de même que la défense de l'indépendance de chacun des pays signataires du Traité. Il y a également le développement de la coopération inter-arabe aux plans de l'économie, de l'enseignement et de la recherche scientifique.

La structure de la Fédération arabe définie dans le projet est la suivante : il y a au sommet une autorité suprême de la Fédération, ou Conseil de la présidence, composé des Chefs d'Etat signataires. Ce Conseil a la responsabilité de conduire la politique de la Fédération et prend à cet effet toutes les décisions nécessaires par la voie de la majorité simple. Il est présidé à tour de rôle pour chacun des chefs d'Etat et se réunit 1 fois tous les six mois. Il y a ensuite le Conseil exécutif constitué par les chefs de gouvernements des Etats signataires : il se réunit 1 fois tous les six mois, présidé par l'un des premiers ministres de la Fédération qui aura été désigné par ses pairs. Il y a ensuite un Congrès national arabe (parlement) composé de députés désignés par leurs assemblées nationales respectives ou leur équivalent et dont le nombre n'est pas défini. Ce congrès se réunit tous les trois mois et a la compétence d'élaborer des projets de lois, de préparer les budgets de la Fédération, d'édicter les décrets et prendre toutes les décisions nécessaires à l'exécution des lois. Enfin, il y a des conseils spécialisés de l'Union au nombre de dix : un conseil des affaires étrangères composé des ministres des affaires étrangères des Etats membres; le conseil des Affaires de la défense; le conseil des Affaires économiques et alimentaires; le conseil pour la Recherche scientifique; le conseil législatif pour les Affaires juridiques; le conseil pour les Affaires intérieures; le conseil pour la santé et les Affaires sociales; le conseil pour les Affaires du travail; le conseil pour les Affaires des transports et communications : chacun de ces conseils groupe donc les ministres compétents dans les domaines mentionnés.

La lecture des dispositions générales du projet de Fédération montre une réelle évolution dans la conception unitaire de Kadhafi. Ainsi le projet de Fédération stipule que les Etats signataires s'engagent à respecter la souveraineté des Etats-membres et à ne pas intervenir dans les affaires intérieures de ces pays. Ils s'engagent également à ne conclure aucun accord avec des Etats extérieurs à la Fédération qui soient contraires aux dispositions du Traité. Enfin, les dispositions générales n'excluent pas la possibilité d'unions arabes régionales entre les Etats signataires comme l'Union du Maghreb ou le Conseil de Coopération du Golfe, par exemple; elles stipulent que toute attaque contre un pays membre de la Fédération doit être consi-

dérée comme une attaque contre les Etats, et chacun d'eux devra s'y opposer par tous les moyens.

Ce projet de Fédération, novateur dans sa conception, s'inspire du modèle confédéral. Il a été soumis à plusieurs chefs d'Etat arabes et il est actuellement à l'étude dans les différents pays arabes. Il a été également soumis, comme le prévoit la Charte, à la Ligue des Etats arabes. A travers ce projet, Kadhafi espère impulser une nouvelle dynamique unitaire, plus réaliste car tenant compte des réalités étatiques arabes et a donc plus de chance de réussir. C'est en fait un projet de Confédération d'Etats souverains, à l'image de la Ligue des Etats arabes ou la CEE, mais dont les ambitions sont plus grandes et qui devrait intéresser les Chefs d'Etat arabes, car il procède d'un esprit nouveau, intervient dans un contexte international favorable et s'inscrit dans la logique d'intégration dynamique qui structure les relations internationales actuelles.

Au cours de l'année 1988, Kadhafi, dans le prolongement du projet de Fédération arabe, a pris position et a développé une politique très active en vue de l'union des pays arabes, qui devrait permettre, selon lui, à ce qu'ils puissent disposer d'un pouvoir de négociation significatif et réel en face de la CEE. Il estime en effet qu'il sera difficile dans l'avenir de négocier séparément avec une Europe unie parlant d'une seule voix (discours du 9.12.1988). En esquissant une nouvelle stratégie unitaire maghrébine centrée sur une alliance défensive, Kadhafi tente de sortir de l'isolement et briser ce qu'il a appelé, en janvier 1988, une «alliance anti-libyenne» formée par les USA, la France, l'Egypte, Israël, la Côte d'Ivoire et le Tchad.

## 2) Rapprochement et coopération inter-africaine

L'année 1988 marque également une nouvelle phase dans la politique libyenne en Afrique, marquée par une volonté de «neutralisme» comme moyen de poursuivre la lutte contre la présence israélienne en Afrique. Ce changement de politique est manifeste dans les relations avec le Tchad. En effet, dès le 26 mai 1988, lors de l'ouverture du sommet de l'OUA, le colonel Kadhafi a fait savoir qu'il envisageait de reconnaître le gouvernement de Hissen Habré, de mettre fin aux hostilités avec le Tchad et de libérer les prisonniers tchadiens détenus en Libye. Il s'est dit aussi disposé à reprendre les relations diplomatiques rompues avec divers Etats africains. A l'occasion de la «journée de l'Afrique» et des cérémonies du 25<sup>e</sup> anniversaire de l'OUA, Kadhafi a prononcé un discours devant les ambassadeurs africains et arabes au cours duquel il a annoncé que la Libye reconnaît officiellement le Tchad et a déclaré vouloir cesser toute situation de conflit avec ce pays. Il a également exprimé sa reconnaissance aux Tchadiens qui avaient accueilli des réfugiés libyens pendant la colonisation italienne et a invité Goukouni Ouddei et Hissène Habré à venir en Libye.

Le changement de politique au Tchad s'est accompagné d'une remise en question de la politique suivie dans ce pays. Dans une déclaration du 31.8.1988 à la TV algérienne, Kadhafi fait son autocritique en reconnaissant que son pays a eu tort d'intervenir au Tchad : ce fut une «erreur», dit-il, car

le Tchad se débattait dans des conflits tribaux contre lesquels la Libye ne peut rien. Dans la même déclaration, Kadhafi a reconnu que son pays a eu tort également d'intervenir dans des conflits locaux, comme celui entre la Tanzanie et l'Ouganda. Pour montrer sa bonne volonté sur la question tchadienne, la Libye, par la voix de son représentant en France et proche collaborateur de Kadhafi, Ahmed al-Houdheiri a déclaré que son pays était prêt pour toute discussion au sujet de la bande d'Aouzou (zone revendiquée par la Libye et le Tchad) (27).

Dans ce même esprit, le 22 septembre 1988, les autorités libyennes libèrent 200 prisonniers tchadiens, parmi lesquels le Tchad a déclaré n'avoir reconnu qu'une trentaine de vrais prisonniers de guerre, les autres sont des travailleurs immigrés tchadiens vivant en Libye et qui auraient été rafflés par l'armée libyenne. Le 6.3.1988, dans un communiqué commun, les deux pays annoncent la reprise de leurs relations diplomatiques et se déclarent soucieux d'instaurer entre les deux Etats des relations de bon voisinage et de coopération; des relations animées de la volonté sincère de créer un climat propice au dialogue, au rapprochement et au resserrement des liens historiques et fraternels entre les deux Etats et les deux peuples. Tout en s'engageant à respecter scrupuleusement le cessez-le-feu intervenu le 11.9.1987, les deux Etats s'engagent également à «régler par la voie pacifique leur différend territorial dans le respect des principes de la Charte de l'ONU et de l'OUA» (28). Cela laisse présager que dans l'avenir la question de la bande d'Aouzou sera soumise à l'arbitrage international de la Cour de justice de la Haye.

Ce changement de politique n'est pas sans rapport avec la défaite libyenne au Tchad en août 1987 où Kadhafi avait perdu des positions stratégiques comme celles de Fada, Ouadi Doum et Faya Largeau qu'il détenait depuis 1983 (29). Ce changement n'est pas non plus sans rapport avec une guerre au Tchad qui devenait impopulaire car trop coûteuse en hommes et en matériels : à noter les critiques formulées par Abou Bakr Younès Jabr, membre historique du CCR, compagnon de Kadhafi et commandant en chef des forces armées, concernant la manière dont furent conduites les opérations militaires, en dépit de la désertion de l'élite des aviateurs libyens et de la vague de protestation contre l'embourbement libyen au Tchad (30). Ce changement est probablement en rapport aussi avec la décision prise par la France, en mai 1988, de construire un aéroport en dur à Faya-Largeau, non loin de la bande d'Aouzou, qui devait, selon M. Aurillac ministre français de la coopération, servir à des fins civiles et économiques (31).

(27) Déclaration faite à Lomé le 19.8.1988.

(28) Cf., *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, (MTM), 7.10.1988, p. 2672.

(29) LEMARCHAND (René), «The Case of Chad», pp. 106-124, in, Lemarchand (ed by), *The green and the black, Qadhafi's Policies in Africa*, Indiana University Press 1988.

(30) Déclaration faite par un opposant libyen, M. al-Moghrief, président du FNLS, in *Arabies*, janvier 1988.

(31) Cf. M.T.M. 13.5.1988, p. 1256.

Sans doute, la décision libyenne de reconnaître le gouvernement tchadien répondait-elle à des objectifs stratégiques, en particulier Kadhafi voulait apparaître pour les Africains comme l'homme de la paix. Il s'agissait en outre de se prémunir contre tout renforcement des positions françaises au Tchad en essayant d'apparaître comme l'homme de la concorde entre les forces tchadiennes. En choisissant une politique de retrait et de «neutralité», Kadhafi cherche une solution définitive à la bande d'Aouzou, considérée par les Libyens comme zone d'intérêt national. Sans doute, la reconnaissance diplomatique du Tchad constitue-t-elle un signe évident de volonté de détente, d'autant plus caractéristique qu'elle représente en fait une concession sans contre-partie (32). En choisissant la voie de la négociation, Kadhafi semble avoir agi dans une position de faiblesse et dans le contexte de rapports de force qui lui étaient défavorables.

Parallèlement à une politique de «non intervention» proclamée, Kadhafi maintient dans la région un état de tension, en armant et finançant une légion islamique qui, sous prétexte de promouvoir l'islam en Afrique, soutient les mouvements de rébellion partout où cela est possible. Ainsi, en décembre 1988, il y a eu un affrontement entre les forces armées tchadiennes et une colonne de la légion islamique venue de la province soudanaise du Darfour qui a fait 100 morts dont 97 du côté libyen. C'est cette même légion islamique qui, en mars 1988, avait selon les autorités tchadiennes, attaqué un poste militaire tchadien tuant 20 personnes ; accusation rejetée par la Libye (33).

Dans une optique de détente et de «désenclavement», Kadhafi a engagé en 1988 un processus de réconciliation avec l'Afrique noire dite «modérée». Ainsi, en mars 1988 la Libye a rétabli ses relations diplomatiques avec le Kenya, le Libéria, le Zaïre, l'Ile Maurice, le Gabon, le Sénégal, la Gambie et la Côte d'Ivoire. Ce processus a été renforcé par une politique de coopération et d'aide économique au développement. C'est ainsi que les autorités libyennes ont décidé d'accorder au Bénin une aide financière de 1,5 milliard CFA (environ 5 millions dollars) au terme d'un accord signé le 20.8.1988 à Cotonou. Cette aide qualifiée de «symbolique et immédiate», exprime, selon l'ambassadeur libyen en France, M. al-Houdheiri, «la volonté libyenne d'œuvrer en faveur de la paix et de l'entente avec les autres pays de l'Afrique».

### 3) Rapprochement et début de détente avec les pays occidentaux

Dans ce domaine, les événements de 1988 montrent un début de dégel dans les relations entre la Libye et les pays occidentaux. D'abord un rapprochement spectaculaire avec l'Italie, concrétisé par le voyage officiel du commandant Jalloud à Rome. En effet, après le gel des relations entre les deux pays survenu à la suite du tir de deux missiles libyens sur l'îlot de Lampedusa en 1986 (en représaille au bombardement américain de Tripoli et Benghazi), le «numéro deux» libyen a effectué un séjour en Italie du 26 novembre au 3 décembre 1988 au cours duquel il a pu s'entretenir avec le

(32) Kadhafi avait formulé des conditions préalables à toute reconnaissance du régime tchadien : retrait des troupes étrangères du Tchad ; retour de 1 000 prisonniers libyens détenus au Tchad, la bande d'Aouzou serait déclarée «zone libyenne», cf. *M.T.M.*, 15.4.1988, p. 908.

(33) Cf. *M.T.M.*, 18.3.1988, p. 676.

président de la République italienne Francesco Cossiga, le président du Conseil M. Ciriaco de Mita, le ministre des Affaires étrangères M. Giulio Andreotti, ainsi qu'avec le secrétaire du parti socialiste italien, M. Bettino Craxi. Dans le cadre de ce même voyage, Jalloud a été reçu par le Pape Jean-Paul II pour un entretien où il a été question du problème palestinien et du rôle éventuel que peut jouer l'Eglise catholique dans le processus de négociation. Ce voyage montre donc la volonté libyenne de renouer le dialogue; le fait que Kadhafi ait confié à Jalloud, un des meilleurs négociateurs de l'équipe dirigeante, cette importante mission, montre la volonté libyenne d'ouverture.

Détente donc dans les relations italo-libyennes qui s'est accompagnée d'une volonté de coopération économique pour la réalisation de projets industriels en Libye. Ainsi, selon certaines sources, le gouvernement libyen a confié à des entreprises italiennes des travaux pour la valeur de 30 à 40 milliards de dollars sur une période de 15 à 20 ans, dont 5 milliards dollars pour l'année 1988. Parmi d'autres projets de coopération à l'étude, il y a la construction d'une usine pétro-chimique et d'autres de gaz naturel, d'aluminium, de matériaux de construction, d'engrais dérivés et une usine agro-alimentaire. L'ensemble portera sur la valeur de 15 milliards de dollars.

Sans qu'on puisse parler de rapprochement entre la Libye et la France, on peut néanmoins noter quelques événements qui sont des indices d'un processus d'évolution positive des relations entre les deux pays. Certes, la reprise des relations diplomatiques entre la Libye et le Tchad est un élément expliquant l'allègement du dispositif militaire au Tchad, qui est lui-même un signe de cette évolution, que semble confirmer une déclaration du président français F. Mitterand dans laquelle il considère la bande d'Aouzou comme un «problème plus juridique que militaire» (34); position qui rejoint celle de Kadhafi qui s'est prononcé pour une solution juridique et diplomatique de cette question. Sur le plan économique, les signes d'évolution des relations entre la France et la Libye sont plus nettes encore et attestent d'une certaine ouverture économique de la Libye. En effet, plusieurs entreprises françaises se sont montrées intéressées par le marché libyen en pleine expansion. Ainsi, le groupe français des travaux publics appelé «Grands travaux de Marseille», celui de Dumez et Sogea (groupe Générale des Eaux) négocient depuis 1988 un contrat de 20 milliards de FF (3,3 milliards dollars) pour l'installation d'un système d'alimentation en eau pour le nord de la Libye qui permettra d'alimenter la ville de Benghazi. Il s'agit dans le cas particulier de puiser de l'eau dans les nappes phréatiques du sud de la Libye et de l'acheminer vers le nord (ce système fait partie du projet de Fleuve artificiel).

S'agissant enfin des relations entre la Libye et les USA, l'année 1988 a été marquée par quelques signes d'évolution vers un début de détente voulues par les deux pays, et facilitée par le remplacement de personnalités anti-libyennes au Département d'Etat, comme William Casey (ex-directeur de la CIA), le vice-amiral John Poindexter (ancien membre du conseil national de sécurité) par une équipe qui a une vision plus ouverte et consciente

(34) Déclaration du 24.1.1989, in *M.T.M.*, 3.2.1989 p. 282.

des intérêts américains. Ouverture donc du côté américain avec la déclaration d'un porte-parole de la Maison Blanche qui a reconnu, en janvier 1988, qu'il n'était plus question que les USA tentent de déstabiliser Kadhafi. Pour donner suite à cette ouverture, Kadhafi a déclaré à des journalistes américains en février 1988 qu'il était disposé à établir des relations nouvelles avec les USA, sur une base de non-intervention réciproque dans les affaires des «autres» (35).

#### CONCLUSION

Les changements intervenus en 1988 sont très importants et leurs enjeux durables; ils constituent ce que Kadhafi a lui-même appelé «une rectification des orientations fondamentales de la révolution» (18.11.1988). Dans les événements multiples et contradictoires que nous avons observés, nous croyons avoir décelé une réalité: la «révolution» libyenne se trouve dans une phase significative de son évolution et elle hésite sur la direction à prendre. Kadhafi semble s'apercevoir qu'il ne peut avoir raison contre une partie importante de la population libyenne et de l'opinion internationale. Et même s'il peut encore compter sur la loyauté et le soutien inconditionnel des comités révolutionnaires, il réalise néanmoins qu'il ne peut rien faire de durable sans le concours volontaire et le consentement de la majorité des Libyens; même si cela doit se traduire par la remise en cause de certains aspects de sa doctrine.

Il y a d'autre part, dans l'amorce du processus de démocratisation que nous avons analysé, une part de la stratégie kadhafienne de relance de la révolution. Mais il n'est pas sans importance que celle-ci prenne les orientations que nous avons développées et qui vont dans le sens d'un desserrement du carcan autoritaire exercé par le pouvoir sur la société. Loin donc d'être un subterfuge ou une ruse, la politique de démocratisation indique, peut-être, le début d'une nouvelle étape dans la dynamique politique, celle de l'institutionnalisation du pouvoir. En effet, la «révolution» libyenne cherche à s'incarner dans des institutions durables dont le fonctionnement ne dépend pas de la bonne volonté des individus, fussent-ils les plus dévoués ou les plus révolutionnaires; des institutions qui offrent le maximum de garanties et de prévision à tous ceux qui les animent et les font exister.

L'année 1988 est-elle une année charnière dans l'évolution du système politique libyen et préfigure-t-elle une «révolution sociale» qui aura été rendue possible par la «révolution nationale» qui a permis à la Libye de retrouver une vraie indépendance et de récupérer ses richesses pétrolières; le temps est-il venu pour que les Libyens puissent jouir de la liberté dans une société civile qui devra s'autonomiser et se renforcer? Seul l'avenir permettra d'y répondre?

Dans sa confrontation avec les Frères musulmans, qui restent les adversaires les plus déterminés du régime, Kadhafi cherche à se constituer de

(35) Déclaration du 6.2.1988, in *M.T.M.*, 12.2.88, p. 363.

nouvelles forces d'appui pour isoler cette force. C'est le sens du difficile et incertain dialogue avec l'opposition non-islamiste qui exige des changements profonds avant de s'intégrer dans le système politique. En Libye, comme ailleurs dans le Maghreb, les dirigeants au pouvoir sont aujourd'hui confrontés au défi de l'islamisme qu'ils doivent relever en démocratisant les institutions tout en sauvegardant les valeurs arabo-islamiques : c'est là tout l'enjeu politique des prochaines années (36).

Moncef DJAZIRI (\*)

## ANNEXES

### I. - Chronologie (\*\*)

#### Janvier

- 1<sup>er</sup> Discours radio-télévisé du colonel Kadhafi à l'adresse des CPB : nécessité de réaliser le développement économique et l'auto-suffisance.
- 2 M. Hédi Bacouche, Premier ministre tunisien, reçoit le Secrétaire-adjoint du Bureau libyen des relations extérieures (vice-ministre des affaires étrangères).
- 3 Visite officielle en Libye de B. Campaoré, président du Burkina-Fasso.
- 3 Début de la visite en Libye d'une délégation de l'Assemblée Populaire Nationale Algérienne.
- 4 Interview du colonel Kadhafi à «*al-Safir*» il y évoque la politique libyenne en Afrique et en particulier au Tchad et y critique Yasser Arafat.
- 4 Visite officielle en Libye du Premier ministre maltais.
- 4 Intervention de Kadhafi à l'assemblée du CPB de Sidi Khalifa (Tripoli).  
Thème abordé : le fonctionnement des institutions politiques jamahiriennes.
- 7 Le colonel Kadhafi aux «masses arabes en Palestine» (à la «radio des comités révolutionnaires»), il les exhorte à lutter «par tous les moyens contre Israël». De son côté, le commandant Abdessalam Jalloud préside un rassemblement de solidarité avec les Palestiniens à Tripoli, en présence des représentants de syndicats internationaux.
- 9 Le colonel Kadhafi prononce le discours d'ouverture du congrès des partis arabes au pouvoir, réuni à Tripoli (Syrie, Algérie, Tunisie, Maroc, Soudan, Mauritanie, Yémen du Nord et du Sud) : unité arabe et libération de la Palestine.
- 10 Le colonel Kadhafi rencontre des étudiants et des étudiantes à al-Aziziya.
- 11 Visite officielle en Libye de M. al-Mirghani, membre du Conseil de souveraineté du Soudan.

(36) Voir notre communication au XIV<sup>e</sup> congrès mondial de science politique, *Islam et démocratie, étude comparative dans les systèmes politiques arabes*, (Algérie, Libye, Tunisie), Washington, septembre 1988, 22 p.

(\*) Institut de science politique de l'Université de Lausanne.

(\*\*) Etablie par M. DJAZIRI et revue par T. MONASTIRLI.